

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 28 AVRIL 2022

2022 - 37 OUVERTURE D'UN POSTE EN RENFORT TEMPORAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 28 avril, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 21 avril 2022, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 19
Votants : 15

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique

Délégués titulaires absents :

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois (excusé)

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric DUNET

Affichage le 28 avril 2022

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique, et notamment son article L. 332-23-1,

Vu la délibération n°2022-33 en date du 28 avril 2022 relative à l'internalisation de la L.A Géo Data,

Considérant que du fait d'un accroissement d'activité, pour soutenir l'activité du service comptabilité/finances dans le cadre de l'internalisation de l'activité L.A Géo Data (gestion budgétaire et comptable de l'activité) ainsi que le déploiement du nouveau logiciel comptabilité, un agent en renfort de six mois est nécessaire,

Considérant que ce poste sera co-financé par Atlantic'Eau à compter du 1^{er} juillet 2022,

Considérant que le besoin n'est pas pérenne, pour le moment, et qu'il n'est pas nécessaire d'envisager une ouverture de poste au tableau des effectifs pour 2022,

Dans ce cadre, il est proposé de procéder au recrutement :

- 1 poste d'assistant comptable sur le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet (17,5h/35h), pour une durée de 6 mois, reconductible maximum une fois pour une durée équivalente.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à ouvrir d'un emploi non permanent dans le cadre d'un renfort, du fait d'un accroissement temporaire d'activité, au sein du service comptabilité/finances sur le poste suivant :**
 - 1 poste d'assistant comptable sur le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet (17,5h/35h), pour une durée de 6 mois, reconductible maximum une fois pour une durée équivalente.
- **De prévoir que l'agent qui sera retenu pour occuper ce poste bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour les titulaires du même grade, ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de ses diplômes et de son expérience professionnelle. Il bénéficiera des titres restaurants accordés à l'ensemble du personnel.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

